

Les tarifs de la 1/2 pension peuvent être modifiés pour cause de sorties/activités...

École :

* **La Contribution famille** couvre les dépenses liées à la construction et rénovation des bâtiments scolaires, l'acquisition de certains équipements,
les animations pastorales proposées et les projets éducatifs et culturels propres
à l'établissement (anglais, musique, danse, activités liées au bien être, sport)

École/Collège :

Assurance incluse et offerte (scolarité)

*Cf. règlement financier et contrat de scolarisation

1/ MATERNELLES

Destination des frais par enfant	Année
OBLIGATOIRES	
Contribution Famille assurance incluse et offerte (scolarité)	920.00 €
APEL par famille*	25.00 €
Fournitures Scolaires	60.00 €
Sorties Scolaires 25/26	50.00 €
CROSS*	12.00 €
FACULTATIFS	
1/2 Pension (6.70€ le repas)	950.00 €
Inscription Garderie Matin OU Soir au mois (15€)	150.00 €
Inscription Garderie Matin ET Soir/mois (25€)	250.00 €

2/ PRIMAIRE

Destination des frais par enfant	Année
OBLIGATOIRES	
Contribution Famille assurance incluse et offerte (scolarité)	940.00 €
APEL par famille*	25.00 €
Fournitures Scolaires CP-CE1-CE2	80.00 €
Fournitures Scolaires CM1-CM2	90.00 €
Sorties Scolaires 25/26	50.00 €
CROSS*	12.00 €
FACULTATIFS	
1/2 Pension (6.70€ le repas)	950.00 €
Inscription Garderie Matin OU Soir au mois (15€)	150.00 €
Inscription Garderie Matin ET Soir/mois (25€)	250.00 €

3/ COLLEGE

Destination des frais par enfant	Année
Contribution Famille assurance incluse et offerte (scolarité)	895.00 €
1/2 Pension (6,70€ le repas)	892.00 €
APEL par famille*	25.00 €
T.P Scolaires	25.00 €
CROSS*	12.00 €

Repas Occasionnel 1 repas 7€	70.00 €
Inscription Garderie exceptionnelle le passage	3.00 €

Frais de réinscription	65.00 €
Frais d'inscription	110.00 €
Acompte régime EXTERNE déduit au T3	120.00 €
Acompte régime DEMI-PENSIONNAIRE déduit au T3	220.00 €

REDUCTIONS ACCORDEES AUX FAMILLES POUR LA CONTRIBUTION FAMILLE -	
<i>Applicable sur le 3ème enfant et les suivants sur la contribution</i>	30%

Les tarifs de la demi-pension sont calculés selon les jours de cantine de l'établissement

Toute absence de cantine à l'initiative de l'établissement sera remboursée

colaires, l'acquisition de certains équipements,

(% pouvant être révisé chaque année.)